

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 97-013 DU 6 JUIN 1997

portant autorisation de ratification de  
l'Accord de prêt signé le 27 Novembre 1996  
entre la République du Bénin et la Banque  
Islamique de Développement (B I D) pour le  
financement de la reconstruction des  
infrastructures sociales détruites par les  
inondations de 1995.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté.

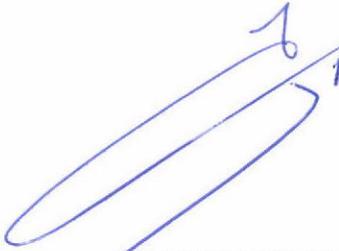
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt signé le 27 Novembre 1996 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B I D) pour le financement de la reconstruction des infrastructures sociales détruites par les inondations de 1995 dans le Département du Mono, pour un montant de huit cent soixante douze mille (872 000) Dinars Islamiques soit environ 550 000 000 F CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU le 06 Juin 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
MATHIEU KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,

**Adrien HOUNGBEDJI**

Le Ministre des Finances,

**Moïse MENSAH**

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

**Sahidou DANGO-NADEY**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MEHU 4 AUTRES  
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-